



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : AVENANT AU CONTRAT DE
COREALISATION AVEC LA SOCIETE KI M'AIME
ME SUIVE POUR L'ORGANISATION D'UN
SPECTACLE LE 7 AVRIL 2022**

**DÉCISION N° DM-21-333
EN DATE DU 12 OCTOBRE 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la décision n° DM-20-257 en date du 23 octobre 2020 relative au contrat de coréalisation avec la société Ki m'aime me suive pour l'organisation d'un spectacle le 11 mars 2021 ;

CONSIDÉRANT la proposition de la société Ki m'aime me suive, représentée par Monsieur Pascal Guillaume, dont le siège social est situé 92 rue de la Victoire – 75 009 Paris – de reporter l'organisation du spectacle « Roukiata Ouedraogo – Je demande la route » initialement prévu le jeudi 11 mars 2021 au jeudi 7 avril 2022 dont le coût total est fixé à 4 180,24 € (quatre mille cent quatre-vingt euros et vingt-quatre centimes) TTC avec un minimum garanti d'un montant de 3 500 € (trois mille cinq cents euros) HT jusqu'à 350 places. A partir de la 351^{ème} place vendue, le Producteur touchera 4,00 € (quatre euros) HT supplémentaires par place vendue ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2021-2022.

D É C I D E

DE SIGNER avec la société Ki m'aime me suive, représentée par Monsieur Pascal Guillaume, dont le siège social est situé 92 rue de la Victoire – 75 009 Paris – un avenant au contrat de coréalisation pour l'organisation du spectacle « Roukiata Ouedraogo – Je demande la route » initialement prévu jeudi 11 mars 2021 et reporté au jeudi 7 avril 2022 dont le coût total est fixé à 4 180,24 € (quatre mille cent quatre-vingt euros et vingt-quatre centimes) TTC avec un minimum garanti d'un montant de 3 500 € (trois mille cinq cents euros) HT jusqu'à 350 places. A partir de la 351^{ème} place vendue, le Producteur touchera 4,00 € (quatre euros) HT supplémentaires par place vendue ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20211012-lmc1H8804H1-AR
Date de réception en Préfecture : 12/10/2021
Date de Publication : 12/10/2021